

Avant-propos

Par Alain ROUSSE*

« Réinvestir l'Analyse du cycle de vie (ACV) : un projet pour des entreprises innovantes, de la PME aux grands groupes internationaux » : voilà un titre qui interpelle !

C'est qu'à travers lui, l'AFITE (Association française des ingénieurs et des techniciens de l'environnement) et, au-delà, tous les acteurs concernés (industriels, chercheurs, services de l'État, praticiens, responsables en entreprise, consultants, techniciens...), ont voulu signifier leur volonté de participer au renouveau d'intérêt pour la démarche de l'analyse de cycle de vie (ACV) qui se manifeste aujourd'hui dans les entreprises, au plan national comme au plan international.

Aussi, la série d'articles de ce numéro spécial de *Responsabilité & Environnement*, une des séries des Annales des Mines, s'inscrit-elle dans le prolongement du colloque que l'AFITE a organisé le 17 novembre 2011, à la Maison de la Chimie, à Paris. Au cours de ce colloque sont intervenus près d'une vingtaine d'experts de l'ACV d'origines variées et de cultures différentes, ce qui était aussi une façon de souligner le caractère universel de cette démarche.

Au premier rang des acteurs de l'ACV, je saluerai l'implication du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), sous le haut patronage duquel a été placé ce colloque, et plus particulièrement celle de Dominique Dron, Commissaire générale au Développement durable, qui a soutenu avec ses collaborateurs l'esprit de ce colloque, dont l'AFITE a pris en charge l'organisation matérielle.

Dans cet avant-propos, je vais m'attacher précisément à décrire l'esprit qui a présidé à ce colloque, les principales caractéristiques et rendre compte de cette prise de conscience collective et de cette volonté d'aller de l'avant en matière d'ACV.

L'AFITE, qui est une association d'ingénieurs et de techniciens opérant majoritairement dans les entreprises et les collectivités locales, a inscrit son action depuis plusieurs années (et plus encore depuis la tenue du Grenelle de l'Environnement) dans le cadre de la Stratégie nationale de développement durable. Et, même si la notion d'ACV n'apparaît pas en gros caractères dans ses documents de référence, il n'en reste pas moins que ce concept est, pour elle, central et qu'il nourrit la réflexion qui est menée dans ses rangs, en particulier au sein des différentes commissions thématiques, qu'il s'agisse, par exemple, de l'énergie, du traitement des déchets et de l'eau ou de la formation des responsables environnement, dans le cadre de la commission Emploi & Formation.

En mettant l'accent, dans l'intitulé de notre colloque, sur le terme « réinvestir », nous sommes au cœur du sujet... Il

est important en effet de souligner l'urgence de revisiter et de se réapproprié un concept qui, pour beaucoup, et pas seulement ses détracteurs, reste encore une « boîte noire » (expression entendue ici et là). Or, l'ACV, bien qu'ayant traversé (ou, plutôt, *parce qu'ayant traversé*) des phases différentes et ayant subi des évolutions profondes (comme le montre, par exemple, l'article de Philippe Osset, président de Sollinnen SA), est plus que jamais un concept d'actualité. Lors du congrès qui s'est tenu à Berlin, du 28 au 31 août 2011, plus de mille auteurs se sont montrés intéressés par ce sujet, à travers plusieurs centaines de communications.

Si nul n'ignore les limites et les défauts que l'on prête à cet outil (jugé trop complexe, trop coûteux, manquant de bases de données fiables...), l'AFITE a voulu néanmoins porter publiquement le débat sans « langue de bois », avec toutes les parties concernées. Pour cela, elle avait fait le pari de parler de l'ACV non plus seulement comme d'un outil, mais en tant qu'instrument de management environnemental, et mieux encore, en tant qu'outil de décision.

En effet, les entreprises qui veulent innover doivent se doter d'outils performants pour mieux se développer. L'ACV est un de ces leviers, et, comme nous le verrons dans ce numéro de *Responsabilité & Environnement*, les retours d'expériences de grandes entreprises (telles qu'Airbus, Albea, Total Petrochemicals), ainsi que l'expérience récente acquise par des PME de la région Midi-Pyrénées apporteront la preuve que l'ACV, pour peu qu'elle soit bien comprise et bien utilisée, se révèle un instrument bien adapté à l'esprit de responsabilité et à la nouvelle forme de gouvernance que les entreprises se doivent désormais d'intégrer dans leur stratégie.

De plus, le lecteur le comprendra rapidement, cet outil s'adapte aussi bien aux domaines industriels les plus complexes (tels que la pétrochimie, l'aéronautique, la plasturgie ou l'automobile) qu'aux domaines liés à la recherche et au développement ou à des domaines plus traditionnels, tels que celui des déchets, comme l'a mis en évidence la table ronde tenue sur ce thème lors du colloque.

D'où cette idée qui m'est chère : comment assurer auprès des générations nouvelles la formation adaptée et de qualité permettant aux jeunes ingénieurs de s'approprié le concept d'ACV afin d'en faire un véritable outil de management ? Car, plus que d'une méthode, c'est d'un moyen nouveau et puissant dont il s'agit, un outil de dialogue authentique au sein de l'entreprise. Les témoignages de plusieurs intervenants (parmi lesquels celui de Pierre Garçon, de l'association EcoMundo) nous ont permis d'explorer le champ des possibles, grâce à leurs expériences de management participatif, avec le programme européen CORINE. Vue sous

cet angle, l'ACV devient un outil fédérateur et *de facto* médiateur entre les parties prenantes d'un projet, notamment en entreprise, entre le donneur d'ordres et les sous-traitants. L'article dont il est l'auteur répond à cette préoccupation.

Le colloque du 17 novembre 2011 se voulait aussi pleinement et délibérément opérationnel. Mon souhait le plus cher était que l'AFITE, qui se veut l'interprète et le relais des entreprises, participât à sa manière à l'émergence de la démarche ACV, et qu'à l'issue de ce colloque, les uns et les autres se disent prêts à engager une démarche ACV dans leurs entreprises ou leurs collectivités locales respectives. Pari certes ambitieux, j'en conviens, mais toute cette journée était justement conçue pour faire la démonstration de la pertinence de cette démarche, comme en témoigne la série d'articles reprenant les interventions successives des intervenants ci-après :

- ✓ Le Docteur Jérôme Payet, directeur du Cycléco et enseignant chercheur à l'École Polytechnique de Lausanne (EPFL), qui a présenté des exemples tirés des secteurs de l'agroalimentaire et des cosmétiques ;
- ✓ Sophie Costedoat, de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, qui a montré, à partir du cas particulier des éco-industries, les enjeux de la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement ;
- ✓ Philippe Schiesser, directeur général de l'Association des professionnels de l'éco-design et de l'éco-conception (APEDEC) et directeur d'Ecoeff, qui a replacé l'ACV dans le cadre plus global de la démarche d'éco-conception et qui a présenté les différents indicateurs, méthodes et réglementations qui s'y appliquent ;
- ✓ Véronique Bellon-Maurel, du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (CEMAGREF) qui, pour sa part, a dressé l'état des lieux de la recherche dans le domaine de l'ACV pour les bioproduits et les agro-produits ;
- ✓ Catherine Clauzade, d'Aliapur, qui a montré que l'ACV est un outil de choix pour rechercher des voies de valorisation des pneumatiques usagés non réutilisables ;
- ✓ Christine Cros, enfin, de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui a replacé la démarche ACV dans son contexte de normalisation en présentant les travaux menés dans le cadre de la plateforme ADEME/AFNOR.
- ✓ Ayant eu à connaître cet outil qu'est l'ACV à la fois au titre d'une grande collectivité territoriale et au titre de l'Etat, Rémi Guillet, du CGIET [NDLR : devenu aujourd'hui le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies], nous propose, en complément, un bilan de son expérience d'utilisateur de l'ACV sur une période de vingt ans.

Suivant en cela l'esprit du Grenelle de l'Environnement, l'AFITE a tenu aussi à ce que toutes les parties puissent s'exprimer au cours d'une table ronde, en donnant en particulier la parole à une association environnementale, en la personne de Pénélope Vincent-Sweet, qui est pilote au sein du pôle « Industrie, produits et services » de l'association France Nature Environnement (FNE), laquelle est favorable à une utilisation bien comprise et bien maîtrisée de l'ACV.

Comme chacun pourra le constater à la lecture de ce numéro de *Responsabilité & Environnement*, c'est la diversité des opinions qu'expriment les différents intervenants qui est marquante. Cependant, les interventions convergent vers une même certitude : l'ACV est l'outil de prédilection des entreprises innovantes. Tous les intervenants en ont convenu et cela, quelles que soient les responsabilités qu'ils exercent, leur origine, leur formation : responsables d'entreprise (de grande ou de petite taille), de tous les secteurs (chimie, emballage, aéronautique, recyclage, normalisation...), praticiens et experts de l'ACV, représentants de l'État (MEDDTL, MINEFI...), chercheurs, universitaires, ONG, consultants..., sans oublier, bien entendu, les citoyens présents dans l'assistance (simples consommateurs, journalistes, utilisateurs de l'ACV), qui ont pu largement s'exprimer.

Avec l'accord de tous les intervenants, nous voulions broser un tableau complet, national et international de la situation en matière d'ACV, avec pour objectif que la démarche ACV réinvestisse les entreprises ; ce colloque était une manière de prendre date. C'est pourquoi les articles qui suivent se veulent militants et incitatifs. Ils ne cherchent en aucune façon à dissimuler les difficultés. Ils visent avant toute chose à encourager les chefs d'entreprise à s'engager dans cette voie nouvelle du recours à l'ACV, qui est aujourd'hui reconnue, encadrée et soutenue par toutes les instances environnementales.

Pour conclure, je ne puis que reprendre à mon compte les mots prononcés par l'un des orateurs lors du colloque, qu'il a qualifiés, de manière humoristique, de « message à rapporter à la maison » :

« Oui, l'ACV, c'est possible et, oui, cela marche ! ».

Gageons que ce cri du cœur sera entendu bien au-delà du lectorat de *Responsabilité & Environnement*, dont je remercie le rédacteur en chef Pierre Couveinhes, ainsi que Rémi Guillet, du CGIET, pour avoir proposé à l'AFITE cette prestigieuse plateforme pour contribuer, avec d'autres partenaires et acteurs, à l'émergence de cet esprit nouveau que les participants au colloque ont appelé de leurs vœux. L'AFITE, en tout cas, s'emploiera dans les prochains mois à promouvoir l'Analyse de Cycle de Vie en tant qu'outil par excellence d'une nouvelle gouvernance environnementale.

Note

* Président de l'AFITE.

L'AFITE

Créée en 1979, l'Association française des ingénieurs et techniciens ou l'environnement (AFITE) regroupe environ mille adhérents aussi bien issus du monde de l'entreprise des acteurs ayant en charge les questions de l'environnement (gestion des risques liés à l'activité et des impacts sur l'air, l'eau, les sols, la santé, etc.) et situés à tous niveaux hiérarchiques et de responsabilité, que des praticiens, consultants et experts indépendants. L'AFITE est ainsi devenue au fil des années, du fait de son indépendance et de sa grande diversité culturelle et professionnelle, un lieu de rencontres entre professionnels de tous milieux (entreprises de toute taille, administrations, organismes de recherche et de développement, collectivités locales, universités, bureaux d'études de consultants, juristes, journalistes, etc.).

Elle a mis en place un réseau de délégués dans les régions, qui sont capables de relayer l'action définie au plan national et de fédérer les forces locales autour de thèmes mobilisateurs.

Pour assurer cette nécessaire osmose entre le monde des praticiens et celui des experts, l'AFITE s'est organisée autour d'une dizaine de commissions thématiques à caractère technique (eau, déchets, risques, énergie, sites et sols pollués, réglementation, santé et environnement), auxquelles se sont jointes, plus récemment, des commissions traitant de sujets plus transversaux, tels que Médiation & Concertation environnementales, Emploi & Formation ou Eco-Technologies. C'est ainsi que l'AFITE est aujourd'hui reconnue comme une plateforme d'échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire entre experts de domaines variés.

Pour développer ses objectifs, l'AFITE s'est organisée en deux types de collèges :

- ✓ un collège de membres individuels exerçant des activités liées à l'environnement dans des organisations publiques ou privées ;
- ✓ un collège regroupant des sociétés ou des institutions (administrations, collectivités locales...) qui désignent certains de leurs salariés comme membres individuels de l'AFITE. Ces entreprises et institutions ont la possibilité de participer aux activités de l'AFITE et peuvent y être associées.

De nombreux partenariats avec les pouvoirs publics, par exemple avec le Commissariat général au Développement durable (CGDD) et d'autres directions du MEDDTL (DGPR...) ou du MINEFI (DGCIS), avec des organismes publics dédiés à l'environnement (ADEME, ONEMA...), ou plus particulièrement aux risques industriels (tel l'INERIS), des organismes de normalisation (AFNOR, LNE...), ou avec des associations (comme le Comité 21), permettent d'examiner les questions sous l'angle le plus large possible du développement durable et de la responsabilité sociétale. L'AFITE a du reste inscrit volontairement son action dans le cadre de la Stratégie nationale du développement durable, qui est elle-même largement fondée sur les acquis du Grenelle de l'Environnement.

Les colloques sont également des moments privilégiés pour faire le point sur des questions d'actualité. L'AFITE en organise ainsi chaque année trois ou quatre. A titre d'exemple, elle a organisé des colloques consacrés à la directive cadre Déchets, à la valorisation des boues, au bilan carbone, au management de l'énergie en entreprise ; elle en tiendra un prochainement sur la réforme des études d'impacts. Mais parfois sont aussi abordés des sujets transversaux, tels que la mémoire industrielle ou la concertation environnementale.

Les petits déjeuners organisés par l'AFITE sont aussi l'occasion d'interroger une personnalité du monde associatif, un chef d'entreprise, un responsable de collectivité territoriale, un expert reconnu (ont été ainsi abordées la question du réseau de transport du Grand Paris et ses enjeux écologiques, la gestion des situations post-catastrophes (l'après-Fukushima), la mise en place de la norme ISO 26 000...).

Une dizaine de visites annuelles de sites sensibles, tels que le laboratoire souterrain de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), à Bure, dans la Meuse, une carrière d'extraction de granulats dans la plaine de La Bassée (Seine-et-Marne), une installation modèle de traitement de l'eau (la station d'épuration de Veolia, au Lude, dans la Sarthe), sont autant d'occasions de créer des liens au plan local et de susciter des débats entre les participants, soucieux d'échanger les bonnes pratiques.

Dans le prolongement des travaux de la commission Eco-conception de l'AFITE, constituée dans les années 2000 sous la présidence du professeur Jacques Vigneron, l'analyse du cycle de vie ouvre une réflexion qui irrigue les travaux des différentes commissions thématiques dans le souci de faire progresser un nouvel état d'esprit, celui de l'éco-responsabilité, qui est au cœur même de l'action de l'association. Ce souci d'ouverture a conduit l'AFITE à susciter, voici neuf ans de cela, la formation d'une fédération européenne, l'ENEP (*European Network of Environmental Professionals*), qui regroupe aujourd'hui dix-neuf associations présentant une structure proche de celle de l'AFITE et représentant 14 pays européens, avec plus de 45 000 membres. L'ENEP dispose ainsi d'un bureau à Bruxelles et est en relation avec les diverses directions concernées de la Commission européenne.

Paul CARRIOT
Secrétaire Général de l'AFITE